

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CONTY  
EN DATE DU LUNDI 22 NOVEMBRE 2021 A 19 HEURES**

Date de convocation : 16/11/2021

SOMMAIRE :

- 1 – RESTAURATION EGLISE ST-ANTOINE : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE ;
- 2 – REMPLACEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE ;
- 3 – CONVENTION POUR UTILISATION DU GUICHET UNIQUE D'AUTORISATION D'URBANISME AVEC LE PAYS DU GRAND AMIENOIS ;
- 4 – ENTRETIEN CIMETIERE DE CONTY : CONVENTION AVEC APFE ;
- 5 – BUDGET COMMUNAL : ETAT DES REALISATIONS BUDGETAIRES ;
- 6 – QUESTIONS DIVERSES.

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux Novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CONTY s'est réuni sous la présidence de M. BOHIN Pascal, Maire, dans la Maison des Enfants, lieu ordinaire de ses séances à CONTY.

Etaient présents :

BOHIN Pascal	THIERRY Patrick
RENAUX Jean-Michel	BESQUENT-PHILIPPE Brigitte
GREVIN Cécile	VAN OOTEGHEM Clarisse
FAY José	RONGIER Marie-Laure
BOULANGER Héloïse	MANCAUX Christophe
DENIS Mathieu	DE TOMI Isabelle
LELEU Linda	BROISSART Dominique

Excusés : Mme VASELLI Bérengère ayant donné pouvoir à Mme GREVIN Cécile, Mme BRKA Virginie ayant donné pouvoir à M. DENIS Mathieu, Monsieur DUCROCQ Jonathan ayant donné pouvoir à Mme LELEU Linda, M. CARON Yannick ayant donné pouvoir à Mme VAN OOTEGHEM Clarisse et DEVISMES Arnaud, absent.

Mme GREVIN Cécile a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L 2121.15 du CGCT).

Le procès-verbal du 25 Octobre 2021 étant adopté, l'ordre du jour est abordé.

**I – RESTAURATION EGLISE ST-ANTOINE : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE :**

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la restauration de l'Eglise Saint-Antoine et afin d'accéder à la façade nord de l'édifice, il y a lieu d'occuper une partie de la cour de l'Ecole Jeanne d'Arc. Afin d'autoriser cette occupation et définir les règles d'accès

et de sécurité indispensable compte tenu de la présence d'enfants, il y a lieu de signer avec la Fondation St-Firmin, propriétaire des lieux et l'OGEC Ecole Jeanne d'Arc, utilisateur des lieux une convention d'occupation du domaine privé. Chaque conseiller a été destinataire du projet de convention.

M. le Maire précise qu'en parallèle avec ces travaux et afin d'assurer la sécurité des entrées à l'Ecole Jeanne d'Arc, un aménagement sécuritaire a été réalisé rue Caroline Follet. Il consiste en l'installation d'une écluse pour sécuriser le passage piétons et la descente des bus et également limiter la vitesse des véhicules sur ce secteur.

M. MANCAUX Christophe, en qualité de Président de l'OGEC, commence à prendre conscience de l'ampleur des travaux et ses conséquences sur le fonctionnement de l'école, notamment l'accès rue Caroline Follet qui draine 110 enfants chaque jour. L'aménagement sécuritaire mis en place sera peut-être à revoir en fonction des difficultés rencontrées.

Pour exemple, ce matin M. MANCAUX Christophe a tenté de discipliner les parents d'élèves. La circulation était plus difficile en fin de journée compte tenu des incivilités des automobilistes trop impatients pour prêter attention à la sécurité des enfants.

Mme BOULANGER Héroïse pense qu'il faut travailler sur le visuel de l'aménagement afin qu'il soit davantage visible de loin. M. MANCAUX Christophe rejoint cette proposition d'installation de signalisation clignotante.

M. le Maire précise que malheureusement multiplier le nombre de panneaux ne modifiera pas le comportement irrespectueux de certains automobilistes ou usagers. Il propose de demander à la gendarmerie de mettre en place des contrôles aux heures d'entrées et de sorties de l'école. Force est de constater que la répression fonctionne beaucoup mieux que la prévention.

M. THIERRY Patrick s'interroge de savoir qui va faire respecter le dernier paragraphe de la convention relatif au comportement des salariés des entreprises intervenant sur le chantier. M. le Maire précise que cette mission relève du coordinateur de sécurité. La convention sera modifiée en ce sens.

M. THIERRY Patrick demande également de supprimer les verbes au futur pour les mettre au présent de l'indicatif.

M. MANCAUX Christophe souligne également qu'il conviendra de déplacer légèrement les grilles installées sur le parvis de l'Eglise afin de permettre l'accès plus rapide des secours à la cour d'école.

En qualité de Président de l'OGEC Ecole Jeanne d'Arc, M. MANCAUX Christophe ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet de convention et autorise le Maire à la signer.

## **II – REMPLACEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE :**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les logiciels et fichiers informatiques des services administratifs de la Mairie sont, depuis quelques années, hébergés sur un serveur extérieur. La capacité d'hébergement arrive à saturation et les services rencontrent régulièrement des déconnexions du réseau.

Nous avons donc recherché une solution plus adaptée aux besoins et plus sécurisée.

Dans un premier temps, il convient de remplacer les postes informatiques qui ont plus de 10 ans et d'utiliser Windows 10 adapté aux nouvelles possibilités d'hébergement.

Deux prestataires ont été contactés à ce sujet : NOVATIM (hébergeur actuel) et SMART'IT. La proposition de migration des fichiers sur « wen-drive microsoft » et l'e.hébergement des logiciels Berger Levrault (comptabilité, élections, état-civil, cimetière, paye...) de SMART'IT est plus intéressant techniquement et financièrement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de SMART'IT et décide de prévoir les crédits nécessaires à l'article 2183 du budget communal 2021.

## **III – CONVENTION D'UTILISATION DU GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME :**

A partir du 1er janvier 2022, un usager pourra déposer sa demande de permis de construire en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais. Toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme. Pour accompagner cette transformation le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois déploie un guichet numérique des autorisations d'urbanisme et actes relatifs à l'occupation des sols. En tant que service instructeur des autorisations d'urbanisme de la Commune, le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, propose à la collectivité d'utiliser gratuitement ce guichet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création de ce guichet numérique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et adopte les conditions générales d'utilisation. M. le Maire est autorisé à signer la convention correspondante à passer entre la Commune, la CC2SO et le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.

M. le Maire rappelle que le Pôle Métropolitaine du Grand Amiénois instruit les dossiers d'urbanisme de la Commune depuis 2018, moyennant facturation de ce service par la CC2SO.

## **IV – ENTRETIEN CIMETIERE DE CONTY : CONVENTION APFE AC21 :**

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022, il sera interdit d'utiliser les produits phytosanitaires pour le désherbage du cimetière. Afin d'assurer un entretien plus régulier et soulager les équipes techniques, il est proposé de passer convention avec l'APFE AC2I pour la mise en œuvre d'un chantier d'insertion pour l'entretien du cimetière de Conty qui consiste à un désherbage des allées et la tonte des espaces verts 8 jours par an à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

Le coût de cette prestation s'élève à 2000 euros à l'année.

Mme VAN OOTEGHEM Clarisse demande de porter une attention particulière lors des rameaux et de la toussaint.

M. THIERRY Patrick rappelle qu'il avait été envisagé de poser un revêtement alvéolé garantissant l'accessibilité de tous. M. FAY José précise que cet aménagement sera testé l'an prochain sur une allée afin de confirmer l'efficacité de cette méthode.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

#### **V – BUDGET COMMUNAL 2021 : ETAT DES REALISATIONS BUDGETAIRES :**

M. le Maire présente à l'assemblée l'état des réalisations budgétaires arrêté au 18 Novembre 2021.

#### **VI – QUESTIONS DIVERSES :**

M. le Maire tient à rappeler aux élus qu'ils se sont engagés lors de l'élection municipale à participer à la vie communale et qu'il est nécessaire que chacun participe régulièrement aux différentes réunions programmées. Il est conscient que certaines réunions sont organisées dans la journée du fait de la participation d'administration ou prestataires extérieurs qui ne peuvent pas se libérer en soirée.

Mme GREVIN Cécile revient sur la Foire Saint-Antoine qui s'est déroulée le 11 novembre dernier. Bien qu'il y ai eu moins d'inscriptions au niveau de la foire commerciale et la réderie, la fréquentation a été régulière et nous avons bénéficié d'une météo favorable.

Mme GREVIN Cécile rappelle les prochaines manifestations très condensées en fin d'année : Concerts des ½ Ecrémés le 27 Novembre, Téléthon les 3 et 4 Décembre, Marché de Noël de la CC2SO les 11 et 12 décembre, Spectacle de Noël offert aux enfants le 18 décembre et soirée caritative en faveur de l'association « Voir grandir mes enfants ».

Mme GREVIN Cécile invite chacun à s'inscrire et participer à la prochaine réunion du LSP avec les associations, autour du Beaujolais nouveau.

Mme GREVIN Cécile informe ses collègues de l'installation d'un banc face au 16 rue du Général Leclerc.

Elle tient également à préciser que le travail d'enregistrement numérique des concessions de cimetières est toujours en cours. Il est précisé qu'il y a obligation de connaître le nom des défunts qui se trouvent dans chaque concession. Le logiciel facilitera les recherches ultérieures et permettra de mettre en place les procédures de reprises de concessions.

M. FAY José propose que l'on réfléchisse à l'installation d'une vidéo protection sur la Commune. La Fédération d'Énergie de la Somme et le Conseil Départemental aident actuellement les communes pour ce matériel. De plus, il a été constaté depuis quelques semaines plusieurs dégradations sur le parking rue Guy de Ségonzac.

Il est signalé également le comportement des livreurs de pizzas sur Conty : vitesse, circulation sans lumière, conduite inadaptée...).

Mme BOULANGER Héloïse demande si des décisions ont été prises concernant la replantations des arbres cédés par l'OGEC. M. RENAUX Jean-Michel précise que les services techniques interviendront prochainement dès que la convention sera signée.

Mme BESQUET-PHILIPPE Brigitte souhaite aborder le sujet d'une mutuelle municipale. M. le Maire précise qu'une convention a été passée il y a quelques années avec la Mutuelle JUST mais que nous n'avons pas de retours.

Mme VAN OOTEGHEM Clarisse propose d'effectuer un marquage au sol place de la Gare car de nombreux véhicules, qui ne visualisent pas la route à suivre, se retrouvent sur le terrain de SPEE en impasse.

A la question de Mme VAN OOTEGHEM Clarisse, il est précisé que le compromis de vente a été signé avec l'acheteur de l'immeuble 31 rue du Général Debeney.

M. MANCAUX Christophe signale que l'arrêté de circulation concernant la Foire du 11 novembre est toujours affiché sur le panneau lumineux.

Mme DE TOMI Isabelle demande l'installation d'un panneau rue des Ecoles rappelant que la circulation des vélos est autorisée en sens interdit.

Mme BOULANGER Héloïse propose de réfléchir dès maintenant, avant le gel et le verglas, à l'ouverture entre le lotissement du Marché aux Chevaux et la rue des Alouettes. Elle propose également l'installation d'un bac à sel à la sortie du lotissement.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 20 H.30.